

April : promouvoir et défendre le logiciel libre

Le logiciel libre à l'école: pourquoi, comment ?

ULG, Form@Tice,
22 avril 2009

Nicolas Pettiaux
npettiaux@april.org

L'orateur en peu de mots : Nicolas Pettiaux

- Docteur en sciences physique
- Maître en gestion
- Utilisateur de logiciels libres depuis 1993, promoteur depuis 1998
- Activités professionnelles:
 - Ancien assistant à l'Université libre de Bruxelles (ULB)
 - Consultant interne et chef de projet chez Fortis Banque
 - ICT manager du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale puis de la Cocof
 - Professeur de physique, d'informatique et assistant à ULB
- À propos du LL : actif dans différentes associations et commissions (EU IDA, Be NBN ...) et conseiller

Le pacte du logiciel libre : Candidats.be

Le logiciel libre: une question de liberté, de droits et de devoirs

- Un Logiciel Libre garantit 4 libertés
 - Liberté d'utilisation d'un programme
 - Liberté d'étudier le fonctionnement d'un programme
 - Liberté de modifier un programme
 - Liberté de distribuer un programme

Au moyen d'une **licence** qui lie les utilisateurs. La plus utilisée (GPL Gnu Public Licence) garantit ces **droits** mais en plus donne des **devoirs** : les redistributions doivent être faites selon la même licence, et ces redistributions sont obligatoires dès que le logiciel est rendu public



Tu as le droit
de redistribuer
cette recette à qui
tu veux et tu peux la
modifier puis la
redistribuer comme
il te plaît !



Concepts associés au LL

- On entend par **interopérabilité** la capacité à rendre compatibles **deux systèmes quelconques**. L'interopérabilité nécessite que les informations nécessaires à sa mise en œuvre soient disponibles sous la forme de standards ouverts
- On entend par **standard ouvert** tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange et tout format de données interopérable et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre.
- Des formats ouverts impliquent l'interopérabilité

L'April : promouvoir et défendre le logiciel libre

- Association francophone créé en 1996
- 3 permanents
- 4750 adhérents se répartissant en :
 - 4400 individus
 - 215 entreprises
 - 125 associations
 - 4 collectivités (villes, conseil régional)
 - 5 organismes universitaires ou de recherche
- Plus de 3000 heures de bénévolat comptabilisé en 2008

Les menaces principales



DRM



**"trusted"
computing**



**brevets
logiciels**



**vente
liée**

Le pacte du logiciel libre : Candidats.be

Les menaces (dangers)

- Brevets logiciels
 - DRM ou MTP (mesure techniques de privation / protection) des « dispositifs de contrôle d'usage »
 - Vente liée
 - Informatique « de confiance »
 - Restrictions du «copyright» : traités OMPI/DMCA/EUCD : protection juridique des DRM(EU puis États)
 - En France : DADVSI et HADOPI
- ⇒ Tentative d'appropriation de la connaissance par et pour des intérêts privés

Un peu d'humour «technique»



Le pacte du logiciel libre : Candidats.be

Objectifs des enseignants

- Transmettre des savoirs
- Développer des compétences
- Partager la connaissance dans cadre de valeurs

Environnement professionnel futur des élèves

- Changement permanent
- Capacité d'adaptation
- Développement de l'auto-formation, de la capacité de remise en question, de l'esprit critique
- Apprentissage de fonctionnalités et de fonctions plutôt que des outils eux-mêmes

Exemples

- Le fond vs. la forme
- Usage des styles
- Dessins vectoriels vs. bitmaps
- Respect des codes typographiques

Réduire la fracture numérique

- Utiliser les mêmes logiciels sans contrainte à l'école et à domicile (et gratuit)
- Utiliser des logiciels peu gourmands en ressources
- Proposer le choix aux utilisateurs

L'école n'a pas de rôle commercial à jouer

- Ni directement ni indirectement !
 - Intéropérabilité
 - Choix informé laissé aux utilisateurs
- et
- Former des citoyens conscients, actifs et participatifs et développer la liberté individuelle

Aussi un question de *valeurs*

- Travail collaboratif
- Entraide et mutualisation
- Partage des connaissances



EBEN MOGLEN, professeur de droit et d'histoire du droit à l'Ecole de droit de Columbia

A propos de l'hérédité de la GPL :

« Elle crée un **pot commun** auquel chacun peut ajouter quelque chose mais duquel personne ne peut rien retirer »

Exemples en Belgique

- CommunesPlone : 37 acteurs
 - 34 CPAS, ZP, Communes
 - 3 régions/communautés: Easi-Wal (gouv wallon), CFWB, RBC
- Migration Phenix (Ministère de la Justice)
- De plus en plus de ministères, villes, communes passent au logiciel libre
- Plan Cyberclasse (40000 ordinateurs en double amorçage)

■ ... mais des menaces restent.

Le pacte du logiciel libre : Candidats.be

Quelques logiciels

- Mozilla Firefox (navigateur)
- Mozilla Thunderbird (courriel et agenda)
- OpenOffice.org (suite bureautique)
- Audacity (manipulation des sons)
- Gimp (traitement des images/photos – bitmaps)
- Inkscape (dessins vectoriels)
- Qcad et Blender (plans 2D et 3D - DAO)
- Scribus (mise en page - PAO)
- Kdissert / freemind (mind mapping)

Le pacte du logiciel libre : Candidats.be

Paroles de *grands hommes*

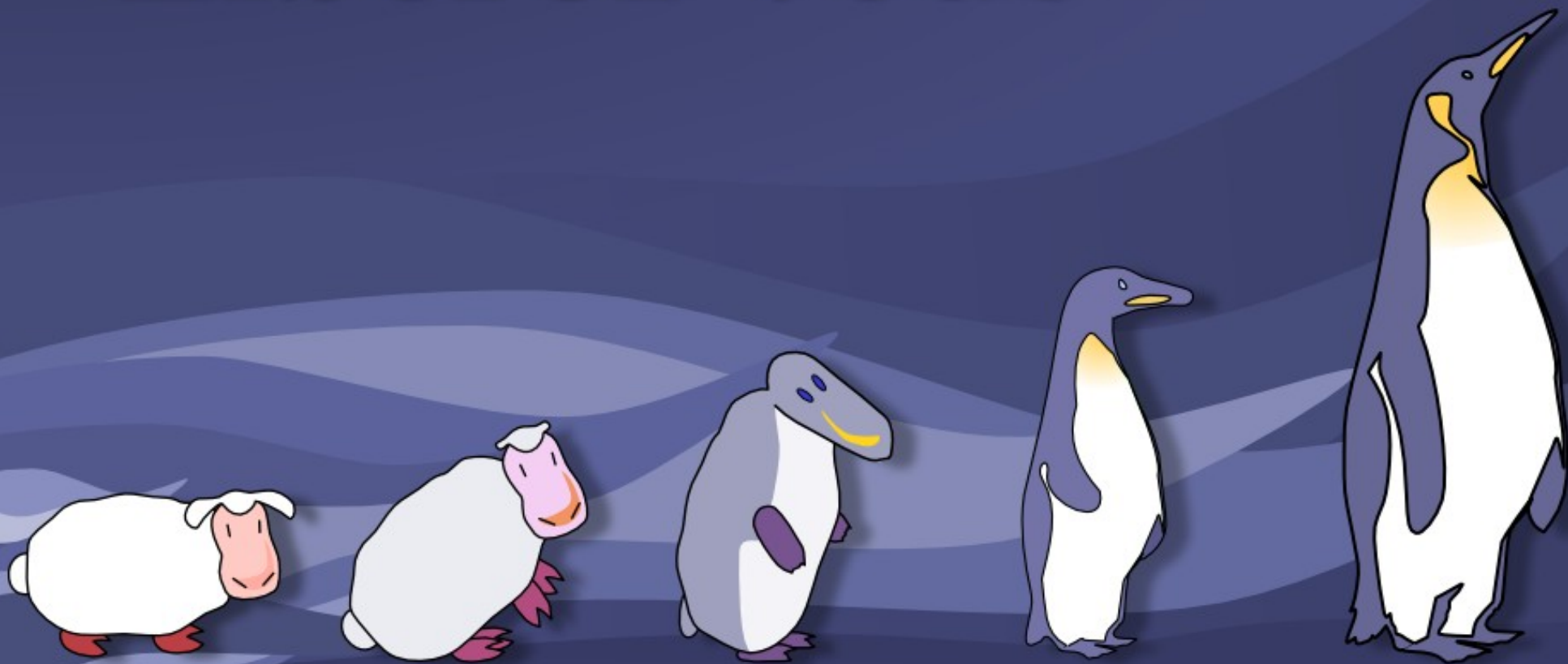
« Celui qui reçoit une idée de moi reçoit un savoir sans diminuer le mien ; tout comme celui qui allume sa bougie à la mienne reçoit la lumière sans me plonger dans la pénombre »

attribué à Thomas Jefferson

« Au début, ils nous ignorent.
Ensuite, ils nous combattent.
Enfin, nous gagnons »

Mahatma Gandhi

Libérez-vous



Vous en sortirez grandi.

Pour poursuivre

Me contacter : npettiaux@april.org



**PROMOUVOIR ET DÉFENDRE
LE LOGICIEL LIBRE**

Merci de votre attention.

Le logiciel libre ... et l'April ont besoin de vous

Le pacte du logiciel libre : Candidats.be

Licence de ce document

Le présent document est Copyright (c) 2009 APRIL

Permission vous est donnée de copier, distribuer et/ou modifier ce document selon les termes de la Licence GNU Free Documentation License, Version 1.1 ou ultérieure publiée par la Free Software Foundation ; sans section inaltérable, sans texte de première page de couverture, et sans texte de dernière page de couverture.

Le texte de la GNU Free Documentation Licence est disponible à l'URL suivante : <http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html>

Objectifs de l'April

- Promouvoir le logiciel libre dans toutes les sphères de la société
- Sensibiliser aux enjeux des standards ouverts et de l'interopérabilité
- Obtenir des décisions politiques favorables au logiciel libre
- Favoriser le partage du savoir, de la connaissance
- Défendre les droits des auteurs et des utilisateurs de logiciels libres

DRM : et pourtant c'est vrai

« Si les gens savaient qu'il y a un DRM, ce que c'est et comment il fonctionne, nous aurions déjà échoué »

Peter Lee, cadre chez Disney